

Renouvellement du parc éolien de Voie Blériot Ouest

Communes de Poinville et Santilly (28)
Communauté de communes Coeur de Beauce



Bénéficiant de l'autorisation préfectorale et de l'accord des communes, les 5 éoliennes du parc de Voie Blériot Ouest, mises en service en 2006, vont être renouvelées à partir de février 2023.

Le renouvellement (ou repowering) d'un parc éolien est défini comme le démantèlement d'un parc en fin de vie dont les éoliennes seront remplacées par des nouvelles plus fiables et performantes, capables de générer plus d'électricité.

Les éoliennes Nordex N90 seront remplacées par des éoliennes Vestas V100 dont la taille du rotor est plus grande (10 mètres) mais dont la hauteur en bout de pale est similaire (125 mètres).

Les nouvelles éoliennes seront construites au même emplacement que les précédentes.

Les avantages du renouvellement



Installation d'éoliennes **plus performantes** (18 % de productible supplémentaire pour le parc) et **plus silencieuses** que les anciennes



Reprise et remise en état des infrastructures existantes, afin de limiter l'emprise sur les terres agricoles : voies d'accès aux éoliennes, remplacement des fondations, etc



Les **collectivités continuent à bénéficier des revenus générés par le parc**. Loyers, fiscalité locale : ces revenus sont revus pour correspondre à la fiscalité en vigueur.



Réduction des impacts environnementaux : mise en place d'un bridage des éoliennes en faveur des chauves-souris, basé sur les suivis environnementaux réalisés depuis la mise en service du parc.



Les éoliennes de nouvelle génération sont plus fiables et nécessitent moins d'entretien : **elles contribuent à une baisse des coûts de production et du prix de l'électricité**.



Le **renouvellement du parc va stimuler l'économie locale**. Différentes phases du chantier seront assurées par des entreprises françaises, dont certaines basées en région Centre-Val de Loire : Inéo situé à Blois, Colas à Chartres.

Nouvelles retombées financières pour les communes

Pour la commune de Poinville

Le renouvellement des trois éoliennes sur la commune permettra de percevoir :



37 000 € par an*

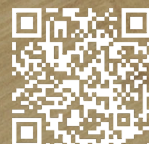
Pour la commune de Santilly

Le renouvellement des deux éoliennes sur la commune permettra de percevoir :

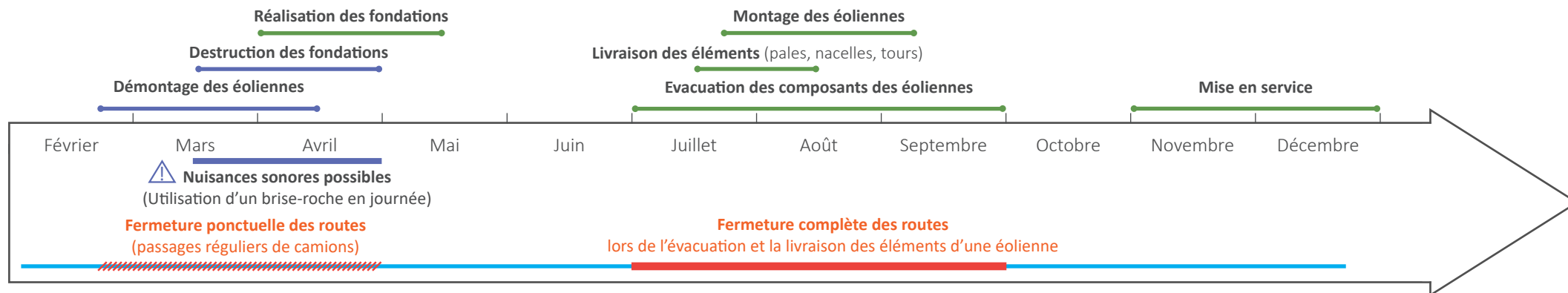


25 000 € par an*

* Simulations basées sur les données fiscales de 2021.

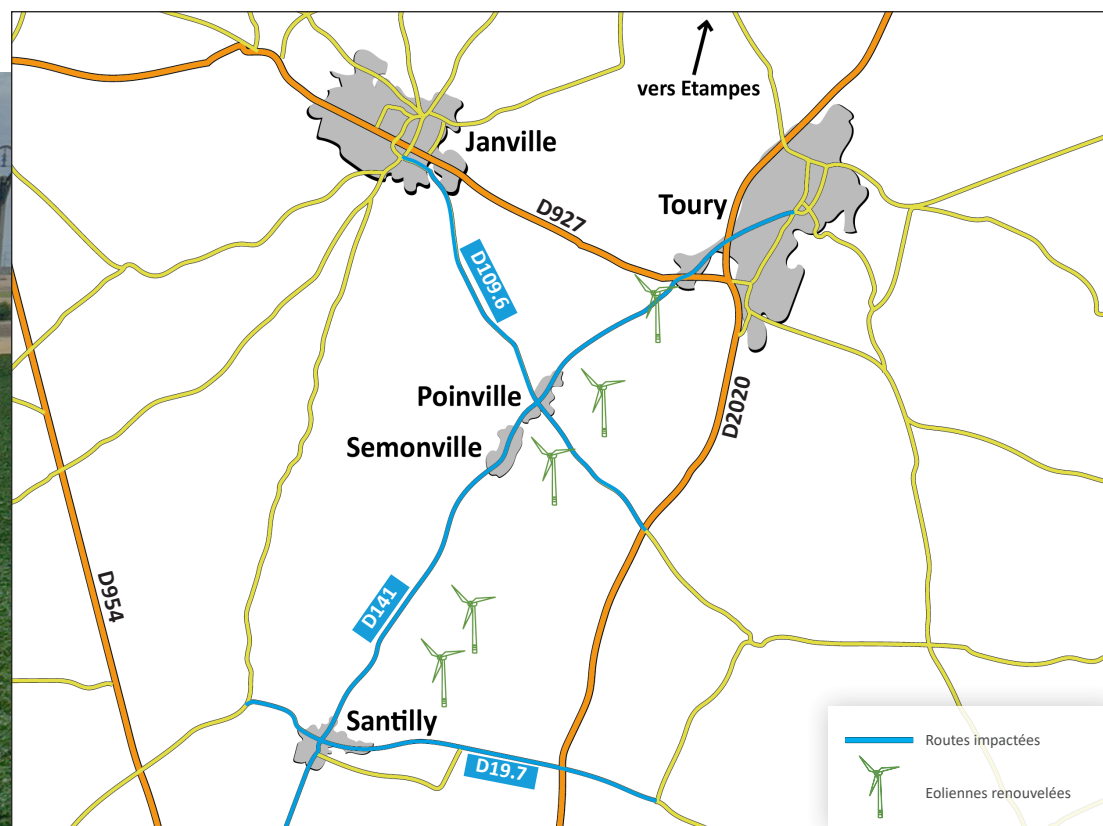


Planning prévisionnel du chantier



Le planning du chantier peut être amené à évoluer en fonction de l'avancée des travaux, nous vous invitons à consulter le site internet du projet où le planning prévisionnel sera fréquemment mis à jour.

Plan de situation



En cas de demande concernant le **planning de construction**, merci de vous rapprocher de la **mairie** ou de nous laisser un message via le formulaire de contact sur le site www.jppee.fr

JP Energie Environnement (JPee) est un producteur français et indépendant d'énergie d'origine renouvelable. Depuis 2004, l'entreprise développe, finance, construit et exploite des parcs éoliens et des centrales photovoltaïques. La société est implantée à Caen (siège social), Paris, Nantes, Bordeaux, Bourges et Montpellier.

En 2022, JPee a produit 680 000 MWh, l'équivalent de la consommation annuelle de plus de 300 000 habitants, soit la ville de Nantes. Avec nos 135 collaborateurs répartis sur 6 agences, un portefeuille de projets en construction et en développement en forte croissance, nous poursuivons notre engagement au service des territoires, et ambitionnons pour 2026 une capacité installée d'1 GW de projets solaires et éoliens.

Depuis 2019, la Banque des Territoires nous accompagne en entrant au capital de chaque nouvelle installation, solaire et éolienne, en exploitation.

Retrouvez toutes les informations sur le site internet dédié : www.voie-bleriot-ouest-28.parc-eolien-jpee.fr